

ANNULATIONS ET REMBOURSEMENTS



De façon générale, lorsque la date limite d'inscription pour une compétition est passée et qu'un(e) joueur(euse) décide de ne pas y prendre part, il(elle) peut être remboursée si sa demande est soumise au moins 48 h avant le début de la première ronde de l'événement en question. Des frais d'administration de 25 \$ seront retenus par Golf Québec dans ces situations.

Problèmes médicaux :

La seule situation où nous pouvons rembourser un(e) **joueur(euse)** à moins de 48 h du début de la première ronde est s'il(elle) souffre d'une blessure qui l'empêche de prendre part à une compétition de Golf Québec. Une évaluation de la situation sera faite afin de déterminer si nous pouvons rembourser les frais d'inscriptions. Des frais d'administration de 25 \$ seront retenus par Golf Québec dans ces situations.

La demande de remboursement doit être accompagnée d'un billet explicatif de votre médecin traitant. Aucun remboursement ne sera accordé sans note médicale.

WITHDRAWALS & REFUNDS

In general, when the deadline for a competition registration has passed and a player decides not to take part in that competition, a refund may be given if the player submits a request within 48 hours before the beginning of the first round. Administrative charges of \$25 will be retained by Golf Québec in these situations.

Medical problems:

The only situation where we can refund a player at shorter notice than 48 hours prior to the beginning of the first round is if he/she suffers an injury that prevents him/her from taking part in a Golf Québec competition. An evaluation of the situation will be made to determine if we can refund the registration fee.

The reimbursement request must be submitted with an explanatory note from your treating physician. No refunds will be issued without a medical note.